

DEVENEZ PRODUCTEUR D'ÉNERGIE SOLAIRE PARTICULIER

Vous aussi, engagez-vous pour une énergie propre.

ENG SOLARANLAG, ENG CLEVER SAACH.

www.cleversolar.lu - Hotline 8002 11 90

 Wahl



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



MISEZ SUR LE SOLEIL ! UNE SOURCE D'ÉNERGIE DURABLE ET PROFITABLE POUR TOUS.

UN INVESTISSEMENT RENTABLE : POUR PARTICULIERS OU EN COPROPRIÉTÉ

De plus en plus populaire, l'énergie solaire est particulièrement durable. Tout le monde peut devenir producteur d'énergie propre, alors vous aussi, misez sur le soleil ! Exploitez une installation photovoltaïque en tant que particulier ou en copropriété.

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE PRIVÉE

Votre installation photovoltaïque vous procure des bénéfices durables : Les tarifs d'injection et les différentes aides financières font de cette technologie énergétiquement efficiente une source sûre de revenus.

DE LA PRÉPARATION À L'INSTALLATION FINALE :

1 Se procurer les informations

- **Est-ce qu'une installation photovoltaïque est un bon investissement pour moi ?**
Faites-vous conseiller par myenergy lors d'un entretien téléphonique ou à votre domicile.
- **Votre maison est-elle adaptée pour une installation ?**
Consultez le cadastre solaire de votre commune.
- **Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour moi ?**
Il vous faut obtenir des offres auprès d'artisans et clarifier le cas échéant la question d'éventuels travaux supplémentaires.

2 Demander une/des autorisation(s)

Renseignez-vous auprès de votre commune pour savoir si une autorisation est nécessaire. Contactez le gestionnaire de réseau de votre infrastructure électrique pour la requête initiale et la réception finale. L'administration communale peut également vous renseigner par rapport au **soutien financier communal**.

3 Réaliser les travaux

4 Demander le rachat de l'électricité et d'autres aides

Aides PRIME-House pour les installations photovoltaïques

Les aides financières PRIME-House s'appliquent aussi bien aux projets de rénovation qu'aux nouvelles constructions, et peuvent également être sollicitées indépendamment d'un tel projet. Pour les installations photovoltaïques, l'aide est égale à 20% du coût d'investissement, avec un plafond de 500 € par kW_c (maximum : 30 kW_c).

Pour les installations privées en dessous de 30 kW_c

Première injection en 2017 :	0,169 €/kWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2018 :	0,145 €/kWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2019 :	0,121 €/kWh (pendant 15 ans)

5 Respecter la réglementation fiscale

Si la puissance de votre installation dépasse 4 kW_c, le bénéfice est imposable.

6 Prévoir l'entretien et le nettoyage

Nous vous recommandons de faire contrôler votre installation photovoltaïque tous les 5 à 10 ans par un spécialiste, ou le cas échéant, de la nettoyer vous-même.



QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE ?

C'est simple : En principe, il vous faut uniquement un toit adapté et une autorisation.

Les experts se chargent du reste : dès le début, les employés et partenaires de myenergy sont à vos côtés.

CONSTRUISEZ RAPIDEMENT VOTRE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE : NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Vous trouvez plus d'informations à ce sujet sur www.cleversolar.lu

Vous pouvez également nous contacter au numéro : **8002 11 90**.






DEVENEZ PRODUCTEUR D'ÉNERGIE SOLAIRE EN **COPROPRIÉTÉ**

Vous aussi, engagez-vous pour une énergie propre.

ENG SOLARANLAG, ENG CLEVER SAACH.

www.cleversolar.lu - Hotline 8002 11 90

 Coopérative énergétique,
site Rebiérg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



MISEZ SUR LE SOLEIL! UNE SOURCE D'ÉNERGIE DURABLE ET PROFITABLE POUR TOUS.

UN INVESTISSEMENT RENTABLE : POUR PARTICULIERS OU EN COPROPRIÉTÉ

De plus en plus populaire, l'énergie solaire est particulièrement durable. Tout le monde peut devenir producteur d'énergie propre, alors vous aussi, misez sur le soleil ! Exploitez une installation photovoltaïque en tant que particulier ou en copropriété.

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EN COPROPRIÉTÉ

Misez sur le soleil avec d'autres particuliers :

Les coopératives énergétiques ou sociétés civiles produisant de l'énergie solaire bénéficient des tarifs d'injection.

LES ÉTAPES LES PLUS IMPORTANTES DANS LA CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE ÉNERGÉTIQUE OU D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ :

1 Trouver des partenaires, des alliés et une toiture

2 Élaborer un concept commun

Cela permet de définir les conditions-cadres administratives, financières et techniques de la coopérative énergétique.

3 Créer une coopérative énergétique ou une société civile

Associez-vous avec un minimum de sept parties intéressées pour fonder une société coopérative ou une société civile.

4 Commencer les travaux pratiques

Il convient de signer un contrat d'exploitation de la toiture, de solliciter des offres concernant l'installation prévue et de définir le financement du projet.

5 Organiser la gestion de routine

À l'instar d'une association ou d'une entreprise, une coopérative énergétique nécessite une gestion technique et administrative.

6 Pour les installations photovoltaïques en copropriété/coopératives énergétiques

entre 30kW_c et 100kW_c

Première injection en 2017 :	0,1504 €/kWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2018 :	0,1408 €/kWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2019 :	0,1312 €/kWh (pendant 15 ans)

entre 100kW_c et 200kW_c

Première injection en 2017 :	0,1438 €/kWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2018 :	0,1346 €/kWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2019 :	0,1255 €/kWh (pendant 15 ans)



QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE ?

C'est simple : En principe, votre copropriété a uniquement besoin d'un toit adapté et d'une autorisation.

Les experts se chargent du reste : dès le début, les employés et partenaires de myenergy sont à vos côtés.

CONSTRUISEZ RAPIDEMENT VOTRE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE: NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Vous trouvez plus d'informations à ce sujet sur www.cleversolar.lu

Vous pouvez également nous contacter au numéro : **8002 11 90**.

